



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°22 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-25414_22-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2025 – Campagne de renouvellement des compteurs - budget annexe EAU

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS - BUDGET ANNEXE EAU

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS										
Opération 7031	NOUVELLE OPERATION									
Coût total opération :	850 000,00 € HT									
Autorisation de programme votée :	850 000,00 € HT									
Total subventions notifiées :										
Opération en HT donc pas de FCTVA										
Total subventions escomptées : à définir	Conseil Départemental									
	- € Etat - Agence de l'Eau									
	- €									
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES	- €									
Affection comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations 2024 (hors AP/CP)	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Dépense : chapitre / article (à confirmer)	850 000,00 €	- €	- €	850 000,00 €	50 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	- €		850 000,00 €
Recette : chapitre / article (à confirmer)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Conseil Départemental	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Etat - Agence de l'Eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Recette : Autofinancement	850 000,00 €	- €	- €	850 000,00 €	50 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	- €		850 000,00 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'AP/CP – Campagne de renouvellement des compteurs ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

